

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHANT DES OISEAUX

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2021 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2021.

Le compte administratif a été voté le 08 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget lotissement le chant des oiseaux. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité la réalisation de ce lotissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente des parcelles.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les travaux pour la réalisation de ce lotissement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 320 653,84 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|--------------|--|--------------|
| Dépenses courantes | 302 021,24 € | Excédent brut reporté | |
| Autres dépenses de gestion courante | | Produits services, domaine et ventes div | 97 668,00 € |
| Dépenses financières | | Produis financiers | 1 625,00 € |
| Dépenses exceptionnelles | | Autres recettes de gestion courante | |
| Autres dépenses | | Recettes exceptionnelles | |
| Total dépenses réelles | | Total recettes réelles | |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 18 632,60 € | Opération d'ordre transfert entre sections | 236 057,50 € |
| Total général | 320 653,84 € | Total général | 335 350,50 € |

II. La section d'investissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|--------------|--|-------------|
| Solde d'investissement reporté | | Solde exécution | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 236 057,50 € | Produits (écritures d'ordre entre section) | 18632,60 € |
| Total général | 236 057,50 € | Total général | 18 632,60 € |

III. Les données synthétiques du compte administratif 2021 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses 320 653,84 €
 - Recettes 335 350 50 €
- Excédent de clôture 14 696,66 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

| | |
|--------------------|--------------|
| • Dépenses | 236 057,50 € |
| • Recettes | 18 632,60 € |
| Déficit de clôture | 217 424,90 € |

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 08 avril 2022

Le Maire,

René VIMONT

